



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 115557

Texte de la question

Mme Françoise Briand appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des kinésithérapeutes quant à l'avenir de leur profession. Les kinésithérapeutes français souhaiteraient que soient prises des mesures concrètes en termes de revalorisation tarifaire, de mise en place d'un tarif unique de reconnaissance de leur profession avec autonomie et consultation en première intervention, la protection de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales et l'amélioration du cursus des étudiants masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs avec un diplôme master validant leur formation. S'agissant d'une profession qui répond aux besoins de patients de plus en plus nombreux, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette question et les mesures qui pourront être prises pour répondre à ses attentes.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Briand](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115557

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)